



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-189-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-189

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE AU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, M. LAMOTTE, M. SY, M. LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ADOMO

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)

Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)

Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 38

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.5721-1 et les articles L.5721-2 et suivants relatifs à l'organisation et au fonctionnement des syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public ;

Accusé de réception en préfecture
944220017R20261005-2026-183-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception en préfecture : 08/10/2026

Vu la délibération n°2013-12-89 du comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication approuvant les nouveaux statuts ;

Vu la délibération n°2026-053 du Conseil municipal du 15 avril 2026 relative à la « désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville de Champigny-sur-Marne au Comité Syndical intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) »

Vu les statuts du syndicat approuvés par délibération n°2022-12-14 du comité syndical du 13 décembre 2026 ;

Vu que l'article 10-1 des statuts du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) prévoit que "le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les membres adhérents dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions ci-après : chaque membre adhérent élit un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au syndicat. Les délégués sont élus par les organes délibérants des membres au scrutin secret à la majorité absolue ».

Considérant la démission de Monsieur Henrique RIBEIRO, membre du Comité du SIPPEREC et la nécessité de procéder à son remplacement.

Considérant qu'une seule liste de candidature a été déposée.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Monsieur DUBUS en qualité de délégué titulaire et Monsieur BASTIN en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne au sein du comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication :

En qualité de délégué titulaire	En qualité de délégué suppléant
Monsieur DUBUS	Monsieur BASTIN

A l'unanimité,

10 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KETTA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF